

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**  
**PROCES VERBAL**

**Bourgueil**, le jeudi 14 mars 2024

A l'attention de Mesdames et Messieurs les conseillers  
municipaux de la commune de Bourgueil

**CONVOCAION**

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra à la salle du Conseil Municipal à Bourgueil, le **mercredi 27 mars 2024 à 20h30**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

**1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1 Désignation du secrétaire de séance
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2024 – **ANNEXE 1**

**2 - FINANCES**

- 2.1 Modification et création d'AP/CP – **ANNEXE 2**
- 2.2 OGEC – Utilisation des équipements sportifs
- 2.3 Attribution des subventions 2024
- 2.4 Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'Entente Sportive de Bourgueil - **ANNEXE 3**
- 2.5 Dotations fournitures scolaires aux écoles publiques de Bourgueil et à l'école municipale de musique
- 2.6 Attribution d'une subvention au CCAS
- 2.7 Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées
- 2.8 Mise à jour des tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil
- 2.9 Remboursement de frais à un agent
- 2.10 Vote des différents taux de contributions directes 2024 – **ANNEXE 4**
- 2.11 Vote du budget annexe Lotissements 2024 – **ANNEXE 5**
- 2.12 Vote du budget annexe Camping municipal 2024 – **ANNEXE 6**
- 2.13 Vote du budget principal de la commune 2024 – **ANNEXE 7**

**3 – FONCTION PUBLIQUE**

- 3.1 Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 37 – **ANNEXE 8**

**4 – URBANISME**

- 4.1 Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER) sur le territoire de la commune de Bourgueil – **ANNEXE 9**

- **Agenda**
- **Informations diverses**

Vous remerciant par avance de votre présence,  
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, mes sincères salutations.

Le Maire,  
**Benoît BARANGER**



## SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 14 mars 2024, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

**Date de la convocation :** 14 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 18

**Nombre de conseillers votants :** 25

**Présents :** Benoît BARANGER, Jackie FORASTIER, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sébastien VOYARD, Michel CHOLLET, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Emmanuelle VEILLE, Maguy ROINÉ TENNEGUIN, Nicole LOIRE MOREAU, Loïc VASSEUR, Lucien LORIEUX.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine TENDRON donne pouvoir à M. Sébastien VOYARD

Mme Magali L'HERMITE donne pouvoir à Mme Nadège COUSSEAU

M. Jean-Marc TRESSEL donne pouvoir à M. Jackie FORASTIER

Mme Marie-Aude BOURDIN donne pouvoir à Mme Nadine LEROYER

M. François LEBON, donne pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE

M. Frédéric CLÉMENT donne pouvoir à M. Thierry GASNIER

Mme Cécile PICHOT donne pouvoir à M. Benoît BARANGER

**Absents :**

M. Alexandre MATHIEU, M. Pascal PINARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité **Monsieur Thierry GASNIER** pour remplir cette fonction.

### D2024\_033 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Le procès-verbal, attestant les conditions de déroulement du conseil municipal du 6 février 2024 et des délibérations adoptées, a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

**Appelé à se prononcer, le conseil municipal :**

**ADOpte** le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2024, tel que ci-annexé.

**ANNEXE :**

PV du 6 février 2024 – ANNEXE 1

### 2 – FINANCES

#### D2024\_034 FINANCES – MODIFICATION ET CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DE CREDITS DE PAIEMENT (CP)

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, adjoint au Maire en charge des Finances

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire. Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- Autorisations de programme (AP) : elles couvrent la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- Crédits de paiement (CP) : ils déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Cette méthode est de bonne gestion dans la perspective d'opérations pluriannuelles

Considérant

- 1) Qu'il convient de créer :
  - L'AP/CP n° 12024 « Isolation des bâtiments »
  - L'AP/CP n° 22024 « Réseau de chaleur »
  - L'AP/CP n° 32024 « Réfection des équipements sportifs »
- 2) Qu'il convient de mettre à jour les AP/CP afin d'ajuster les montants des autorisations de programme et de crédits de paiement conformément au tableau ci-joint,

**Au vu de ces éléments,**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

**APPROUVE** la création de :

- 1) L'AP/CP n° 12024 « Isolation des bâtiments »
- 2) L'AP/CP n° 22024 « Réseau de chaleur »
- 3) L'AP/CP n° 32024 « Réfection des équipements sportifs »

**APPROUVE** les modifications d'AP/CP telles que présentées dans le tableau joint.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier

**ANNEXE :**

Liste des AP/CP – ANNEXE 2

## **D2024\_035 FINANCES – OGECE – UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**Rapporteur :** M. Benoit BARANGER, Maire

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Benoit BARANGER rappelle que les différents équipements sportifs municipaux de la ville de Bourgueil sont mis à la disposition du collège privé le Jouteux pour l'enseignement des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive (EPS) durant toute l'année scolaire.

La commune de Bourgueil supporte l'ensemble des frais de gestion et d'entretien des équipements sportifs.

Au titre de l'année 2023, les équipements utilisés par le collège Le Jouteux étaient les suivants :

<b>ÉQUIPEMENTS UTILISES</b>	<b>NOMBRE D'HEURES</b>	<b>COUT HORAIRE €</b>	<b>TOTAL €</b>
PATINOIRE	58	51.83 €	<b>3 006.14 €</b>
STADE ANNEXE	119	3.81 €	<b>453.39 €</b>
JUDO	46	3.05 €	<b>140.30 €</b>
LA VILLATTE	100	1.49 €	<b>149.00 €</b>
<b>TOTAL €</b>			<b>3 748.83 €</b>

**Au vu de ces éléments,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** les différents équipements sportifs municipaux de la ville de Bourgueil mis à disposition du collège privé Le Jouteux pour l'enseignement des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive (EPS) durant toute l'année scolaire,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

**APPROUVE** la tarification horaire d'utilisation des équipements sportifs municipaux par le collège privé Le Jouteux,

- AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de l'OGEC école privée Saint Germain – collège privé Le Jouteux pour la somme de 3 748.83 €,
- IMPUTE** le produit correspondant au budget de la commune - exercice 2024,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

#### D2024\_036 FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE L'ANNÉE 2024

**Rapporteur :** Mme Nadège COUSSEAU, adjointe en charge de la vie associative, de la vie sportive et de l'organisation des fêtes et cérémonies,

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Nadège COUSSEAU invite l'assemblée à examiner les propositions de subventions allouées pour l'année 2024, telles que détaillées ci-dessous, sollicitées par les associations et organismes divers et de donner son accord sur les montants proposés.

**Au vu de ces éléments,**

**VU** les demandes de subventions présentées par les diverses associations locales et extérieures au titre de l'année 2024,

**VU** le tableau des subventions suivant :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	
	Fonctionnement	Investissement
<b>SECTEUR SPORTIF</b>		
<b>Entente Sportive de Bourgueil</b>		
Subvention globale de fonctionnement	22 800 €	
Subvention découverte du sport	2 800 €	
Subvention d'investissement		3 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 600 €</b>	<b>3 300 €</b>
<b>Vote Pour : 24 - Ne prend pas part au vote : 1 Mme ROINÉ</b>		
<b>Amicale Cycliste du Bourgueillois</b>		
Subvention de fonctionnement	300 €	
Subvention de fonctionnement : manifestations diverses	800 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 €</b>	
<b>Vote Pour : 24 - Ne prend pas part au vote : 1 TRESSEL</b>		
<b>Kicks et Chromes</b>		
Subvention de fonctionnement	100 €	
Subvention de fonctionnement : manifestations diverses	200 €	
<b>TOTAL</b>	<b>300 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Club d'échecs</b>		
Subvention de fonctionnement	500 €	
Subvention d'investissement		250 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 €</b>	<b>250 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Sam Play</b>		
Subvention de fonctionnement	400 €	
Subvention de fonctionnement pour manifestations diverses	800 €	
Subvention d'investissement		300 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 €</b>	<b>300 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE</b>		
<b>Harmonie municipale de Bourgueil</b>		
Subvention de fonctionnement	400 €	
Subvention de fonctionnement pour manifestations	400 €	
Subvention d'investissement		1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Vote Pour : 24 - Ne prend pas part au vote : 1 Mme BOURDIN</b>		
<b>Cinéma de l'Abbaye</b>		
Subvention de fonctionnement	1 450 €	
Subvention d'investissement		1 050 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 €</b>	<b>1 050 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Publique de Bourgueil - Salle de Cinéma J. CARMET</b>		
Subvention de fonctionnement	2 500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		

<b>Association de l'Abbaye</b>		
Subvention d'investissement		1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Association le Brass Band</b>		
Subvention de fonctionnement	800 €	
<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>	
<b>Vote Pour : 24 - Ne prend pas part au vote : 1 Mme BOURDIN</b>		
<b>Les Fous d'Plancher</b>		
Subvention pour des manifestations	200 €	
<b>TOTAL</b>	<b>200 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Com'Une image</b>		
Subvention d'investissement		400 €
<b>TOTAL</b>		<b>400 €</b>
<b>Vote Pour : 24 - Contre : 1 Mme ROINÉ</b>		
<b>Art &amp; Couleurs</b>		
Subvention de fonctionnement	100 €	
Subvention d'investissement		300 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 €</b>	<b>300 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Guitare et Vignes</b>		
Subvention de fonctionnement pour manifestations diverses	1 800 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 €</b>	
<b>Vote Pour : 23 – Contre : 1 Mme ROINÉ - Ne prend pas part au vote : 1 Mme L'HERMITE</b>		
<b>Bourgueil en Chœur - ex le Tourdion</b>		
Subvention de fonctionnement	200 €	
<b>TOTAL</b>	<b>200 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>		
<b>Amicale du Personnel Territorial de Bourgueil</b>		
Subvention de fonctionnement	200 €	
Subvention de fonctionnement pour manifestations diverses	800 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Rayon de l'Amitié</b>		
Subvention de fonctionnement	150 €	
<b>TOTAL</b>	<b>150 €</b>	
<b>Vote Pour : 24 - Ne prend pas part au vote : 1 Mme COUSSEAU</b>		
<b>Sauvegarde Biodiversité du Bourgueillois</b>		
Subvention de fonctionnement	200 €	
Subvention d'investissement		100 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Vote Pour : 24 - Ne prend pas part au vote : 1 M. PELLÉ</b>		
<b>La Douce Vie</b>		
Subvention de fonctionnement	150 €	
<b>TOTAL</b>	<b>150 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Théâtre du verbe</b>		
Subvention de fonctionnement pour manifestation	1 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>ARCA</b>		
Subvention de fonctionnement	200 €	
<b>TOTAL</b>	<b>200 €</b>	
<b>Vote Pour : 23 - Ne prend pas part au vote : 2 M. THOUET et SIREAU</b>		
<b>La Prévention Routière</b>		
Subvention de fonctionnement	150 €	
<b>TOTAL</b>	<b>150 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Syndicat des Foires et Marchés</b>		
Subvention de fonctionnement : animation marché hebdo	300 €	
<b>TOTAL</b>	<b>300 €</b>	
<b>Vote - Pour : 25</b>		

<b>ACIL - Conciliateur de Justice</b>		
Subvention de fonctionnement		100 €
	<b>TOTAL</b>	<b>100 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Handi Sport</b>		
Subvention de fonctionnement		200 €
	<b>TOTAL</b>	<b>200 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Les C PATRISTES</b>		
Subvention remboursement d'une facture payée pour le compte de la commune		119 €
	<b>TOTAL</b>	<b>119 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Association DECLIC (théâtre Amateur Côteaux sur Loire)</b>		
Subvention remboursement d'une facture payée pour le compte de la commune		141 €
	<b>TOTAL</b>	<b>141 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Comité de jumelage de Bourgueil</b>		
Subvention : participation à hauteur de 0.25 € par habitant		957 €
<b>Vote Pour : 22 Ne prend pas part au vote : Mme BOURDIN, M. VASSEUR et M. CHOLLET</b>		
	<b>Article 65748</b>	<b>Article 20421</b>
<b>Montant total des subventions de fonctionnement et d'investissement</b>	<b>41 217 €</b>	<b>7 700 €</b>

<b>SORTIES SCOLAIRES</b>		
<b>Ecole Publique Primaire Albert-Ruelle (sorties éducatives) SUR JUSTIFICATIF</b>		
Sortie cirque : 50 € x 179 élèves		8 950 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 950 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Ecole Maternelle Publique Robert Juteau (sorties &amp; activités) SUR JUSTIFICATIF</b>		
Sortie : cirque : coût du projet : 85 € x 93 élèves : 7 905 € participation Mairie : 50 € x 93 élèves		4 650 €
Sortie cinéma coût du projet : 2.50 € x 3 films x 93 élèves : 697.50 € participation Mairie : 279 €		279 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 929 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
	<b>Article 657364</b>	
<b>Montant total des subventions de fonctionnement pour les sorties scolaires</b>	<b>13 879 €</b>	

<b>ASSOCIATIONS DIVERSES – AUTRES SUBVENTIONS</b>		
<b>Syndicat des Foires et Marchés (1% des recettes du marché)</b>		
Subvention de fonctionnement : 26 451.70 € X 1 %		265 €
	<b>TOTAL</b>	<b>265 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		
<b>Comice Agricole de l'Arrondissement de Chinon (0,10€/hab) :</b>		
Subvention de fonctionnement : 3 827 hab x 0,10 €		383 €
	<b>TOTAL</b>	<b>383 €</b>
<b>Vote - Pour : 25</b>		

	<b>Article 6281</b>	
<b>Montant total de la participation</b>	<b>648 €</b>	

Au vu de ces éléments,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré :

- VOTE** au titre du présent exercice, le tableau des subventions au profit des associations, sociétés ou organismes divers, tel que détaillé ci-dessus ;
- DONNE** son accord sur les montants proposés ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**D2024\_037 FINANCES - CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ENTENTE SPORTIVE DE BOURGUEIL**

**Rapporteur** : M. Benoît BARANGER, Maire

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 € doit donner lieu à la signature d'une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention doit préciser, entre autres, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

**Au vu de ces éléments,**

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la demande de subvention présentée par l'Entente Sportive de Bourgueil pour l'année 2024, pour un montant de 22 800 € en fonctionnement, 3 300 € en investissement et 2 800 € pour la découverte du sport,

**CONSIDÉRANT** qu'au vu du montant global de ces subventions, il est nécessaire de signer une convention avec l'Entente Sportive de BOURGUEIL,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 24 – Mme ROINÉ ne prend pas part au vote) :**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à l'attribution d'un concours financier, établie entre la commune de BOURGUEIL et l'Entente Sportive de BOURGUEIL,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**ANNEXE :**

Convention – ANNEXE 3

**D2024\_038 FINANCES - DOTATIONS "FOURNITURES SCOLAIRES" AUX ÉCOLES PUBLIQUES DE BOURGUEIL ET A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

**Rapporteur** : M. Benoît BARANGER, Maire

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune verse une dotation « fournitures scolaires » aux écoles publiques de Bourgueil et à l'école municipale de musique.

**A. Dotations aux écoles publiques de Bourgueil**

En 2023, les dotations de fournitures scolaires à l'école Albert Ruelle et l'école maternelle Robert Juteau étaient les suivantes :

ECOLE PRIMAIRE ALBERT RUELLE			ECOLE MATERNELLE ROBERT JUTEAU		
Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2023	Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2023
193	59 €/élève	11 387 €	86	53 €/élève	4 558 €

Pour 2024, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le montant forfaitaire par élève à savoir :

ECOLE PRIMAIRE ALBERT RUELLE			ECOLE MATERNELLE ROBERT JUTEAU		
Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2024	Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2024
179	59 €/élève	10 561 €	100	53 €/élève	5 300 €

**B. Dotation pour l'école municipale de musique**

DOTATION 2023	PROPOSITION 2024
1 400 €	1 400 €

- **Dotation pour les écoles** : correspond aux achats d'enseignement (cartes murales, globes, matériel pour enseignement musical, matériel de sport) et documentation pédagogique (diapositives, livres, documentaires, DVD, fournitures scolaires).

▪ **Dotation pour l'école municipale de musique**

Cette somme permettra d'acquérir des partitions pour l'orchestre d'élèves, pour les ensembles divers et de constituer ainsi une bibliothèque musicale.

**Au vu de ces éléments,**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

**APPROUVE** les dotations « fournitures scolaires » aux écoles publiques de Bourgueil, à savoir :

- **ECOLE PRIMAIRE ALBERT RUELLE** **10 561 €**
- **ECOLE MATERNELLE ROBERT JUTEAU** **5 300 €**

**APPROUVE** la dotation à l'école municipale de musique, à savoir : **1 400 €**

**INSCRIT** la somme totale correspondant à ces différentes dotations à l'article 6067 (« Fournitures scolaires ») du budget de l'exercice 2024 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**D2024\_039 FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Rapporteur :** M. Benoît BARANGER, Maire

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'équilibrer le budget du "Centre Communal d'Action Sociale", il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de 111 280 € maximum, provenant du budget de la commune pour l'exercice 2024. Cette somme pourra être inférieure à 111 280 € en fonction du résultat de fin d'année. Cette subvention sera versée mensuellement.

**Au vu de ces éléments,**

**VU** les lois, règlements et instructions budgétaires relatifs aux communes,

**CONSIDÉRANT** que pour équilibrer le budget du "Centre Communal d'Action Sociale", il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de 111 280 € maximum provenant du budget de la commune pour l'exercice 2024,

**CONSIDÉRANT** que cette subvention sera versée mensuellement,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

**PROCEDE**, au titre de l'exercice 2024, au versement d'une subvention d'équilibre de 111 280 € maximum au Centre Communal d'Action Sociale et en fonction du résultat de fin d'année ;

**IMPUTE** cette somme au budget de la commune (exercice 2024) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

Monsieur Loïc VASSEUR souhaiterait connaître le détail de l'attribution des subventions par le CCAS aux associations et organismes intervenant dans le domaine du social.

La délibération prise par le CCAS sera transmise aux membres de l'assemblée.

**D2024\_040 FINANCES - NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES**

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, adjoint au Maire en charge des Finances

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Jackie FORASTIER, adjoint et rapporteur, rappelle à l'assemblée que, suite au décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, les communes peuvent procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions versées par les communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette neutralisation permet de réduire l'impact budgétaire de la dotation aux amortissements sur les subventions versées. Les collectivités concernées sont donc autorisées à mettre en place cette neutralisation budgétaire de manière partielle ou totale à condition d'en présenter l'option dans leur budget.

La neutralisation, n'impactant pas le plan d'amortissements initial des subventions d'équipements concernées, se constate par l'inscription d'une opération d'ordre en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement.



Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'option de neutralisation totale ou partielle des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées.

**Au vu de ces éléments,**

**VU** le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions versées par les communes, leurs établissements publics et les départements, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**CONSIDÉRANT** que les collectivités concernées sont autorisées à mettre en place cette neutralisation budgétaire de manière partielle ou totale à condition d'en présenter l'option dans leur budget,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Bourgueil procède à des versements de subventions d'équipements,

**CONSIDÉRANT** que l'amortissement de ces subventions d'équipements versées est constaté dans le budget et que la neutralisation se constate par d'autres écritures supplémentaires, n'impactant pas le plan d'amortissement initial des subventions d'équipements concernées,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

- RETIENT** l'option de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées ;
- APPLIQUE** cette option pour le budget communal ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les opérations d'ordre liées à cette option au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section » à l'article 198 en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement à l'article 7768 chapitre 042 « neutralisations amortissements des subventions d'équipement versées ».

Monsieur Jackie FORASTIER précise que cela correspond à un montant de 10 228.00 €.

#### **D2024\_041 FINANCES – MISE A JOUR DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL ET DU TERRAIN D'ACCUEIL**

**Rapporteur :** Mme Nadine LEROYER, déléguée en charge du camping municipal et du plan d'eau

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Madame LEROYER informe l'Assemblée qu'il convient de réévaluer les tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil pour l'année 2024.

**Au vu de ces éléments,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2023\_171 en date du 14 mars 2023, portant mise à jour des tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil,

**VU** le budget annexe Camping municipal,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité Camping-terrain d'accueil en date du 31 janvier 2024,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

- APPROUVE** l'actualisation des tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, tels que détaillés ci-dessous :

		Tarifs au 1 <sup>er</sup> avril 2023 en €	Tarifs au 1 <sup>er</sup> avril 2024 en €
<b>Camping emplacement – période du 1er mai au 15 septembre</b>			
<b>a) Tarif journalier (par nuitée)</b>	Forfait emplacement sans électricité y compris voiture et caravane ou camping-car	8,20	8,20
	Forfait électricité	4,20	4,20
<b>b) Par personne et par jour</b>	Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
	Enfant de - de 15 ans	1.80	1.80
	Enfant à partir de 15 ans et adulte	2.80	2.80
<b>c) Par animal de compagnie/jour</b>		2.00	2.00
<b>d) Divers</b>	Machine à laver : le jeton sans lessive environ 40 minutes	6.00	6.00
	Sèche-linge (le jeton) environ 40 minutes	5.00	5.00
	Wifi	Gratuite	Gratuite
<b>e) Abri cyclo (tente "Bivouac") avec électricité (par nuitée)</b>			
	Randonneurs « Loire à Vélo » (pédestres, équestres...)	25.00	25.00

<b>Camping – Centre de loisirs</b>			
Par personne et par jour	Emplacement avec électricité par jour	23.85	23.85
	Enfant de moins de 10 ans	1.80	1.80
	Enfant à partir de 10 ans et adulte	2.80	2.80
<b>Mini-Golf</b>			
	Enfant à partir de 10 ans et adulte	4.00	4.00
	Enfant de moins de 10 ans	2.50	2.50
<b>Terrain d'Accueil</b>			
<b>a) Emplacement</b>			
	Avec une personne	128.55 /mois	<del>128.55 /mois</del>
		4.45 /jour	<b>4.90 / jour</b>
	À partir de la 2 <sup>ème</sup> personne		
	Enfant de moins de 15 ans	1.65 /jour	1.65 /jour
	Enfant à partir de 15 ans et adulte	2.65 /jour	2.65 /jour
<b>b) Redevance électrique (chauffage, éclairage)</b>	Début mai à fin septembre	4.95/jour	<b>5.45 /jour</b>
	Début octobre à fin avril	10.75 /jour	10.75 /jour
<b>c) Garage mort (emplacement sur lequel reste la caravane sans les occupants)</b>	Sans électricité	1.70 /jour	<b>1.90 /jour</b>
	Début mai à fin septembre	3.55 /jour	<b>3.90 /jour</b>
	Début octobre à fin avril	4.90 /jour	4.90 /jour
<b>d) Animal de compagnie</b>	Animal de compagnie par jour	2.00	2.00
<b>e) wifi</b>		Gratuite	Gratuite
<b>Terrain d'accueil – mobil-home</b>			
<b>Mai à septembre</b>	1 semaine	280.00	<b>240.00</b>
<b>Octobre à avril</b>	1 semaine	400.00	<b>300.00</b>
<b>Tarifs pour les articles manquants ou cassés dans le mobil-home du terrain d'accueil</b>			
Couvert		1,50	1,50
Verre		2.50	2.50
Bol		2.50	2.50
Assiette		2.50	2.50
Range couvert		5.00	5.00
Économe		1.50	1.50
Spatule		3.00	3.00
Cuillère en bois		3.00	3.00
Écumoire		3.00	3.00
Louche		3.00	3.00
Ouvre boîte		2.50	2.50
Plat		5.00	5.00
Cafetière		15.00	15.00
Grille-pain		15.00	15.00
Poêle		10.00	10.00
Casserole		10.00	10.00
Faitout		20.00	20.00
Service à orangeade		5.00	5.00
Carafe		5.00	5.00
Essoreuse à salade		5.00	5.00
Dessous de plat		5.00	5.00
Centre de table		5.00	5.00
Planche à découper		5.00	5.00
Égouttoir à vaisselle		5.00	5.00
Plateau		5.00	5.00
Cloche à micro-ondes		3.00	3.00
Poubelle		10.00	10.00
<b>Articles pour la chambre</b>			
Couverture		10.00	10.00
Oreiller		5.00	5.00
<b>Articles divers</b>			
Télévision		160.00	160.00
Parasol		15.00	15.00
Étendoir à linge		25.00	25.00
Chaise extérieur		10.00	10.00
Table extérieur		25.00	25.00
<b>Caution pour le prêt de matériel</b>			
Rallonge électrique		50.00	50.00
Grille + brosse barbecue		20.00	20.00
Adaptateur		30.00	30.00

Raquettes de ping-pong (2 raquettes + 2 balles)		10.00	10.00
---	--	-------	-------

**ABROGE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 la délibération n°2023\_171 en date du 14 mars 2023 relative aux tarifs du camping municipal et du terrain d'accueil,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier,

**PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe CAMPING MUNICIPAL.

#### D2024\_042 FINANCES – REMBOURSEMENT DE FRAIS

**Rapporteur** : M. Benoit BARANGER, Maire,

##### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal en date du 2 mai 2017, l'assemblée délibérante a approuvé le cadre réglementaire fixant les conditions de prêt de matériel et de véhicule aux agents de la Ville et du CCAS.

A cet effet, en date du 2 mars 2024, lors d'un déplacement à usage personnel avec un véhicule de la commune, un agent a dû avancer les frais de remplacement de la clé de contact qui s'est cassée.

##### Au vu de ces éléments,

**VU** la demande faite par un agent communal, pour un usage personnel, du prêt du camion Mercedes Sprinter appartenant à la Commune, en date du 19 février 2024,

**CONSIDERANT** que la clé de contact dudit véhicule s'est cassée et qu'il y a eu urgence à la faire remplacer par un professionnel sur place,

**VU** l'attestation sur l'honneur de l'agent concerné, en date du 6 mars 2024, certifiant que la facture d'un montant de 90 €, pour l'achat d'une nouvelle clé pour le camion Mercedes Sprinter a bien été acquittée,

**CONSIDERANT** qu'il convient de rembourser la somme de 90 € à l'agent, pour l'avance des frais de changement de la clé, en lieu et place de la commune de Bourgueil,

##### Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

**APPROUVE** le remboursement des frais avancés par un agent communal pour l'achat d'une nouvelle clé de contact pour le camion Mercedes Sprinter, propriété de la commune, pour un montant de 90 € ;

**CONDITIONNE** ce remboursement à la présentation des justificatifs correspondants ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

Monsieur Loïc VASSEUR souhaiterait connaître les conditions de prêt de matériels et de véhicules aux agents de la collectivité et du CCAS.

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du conseil municipal en date du 2 mai 2017, l'assemblée a approuvé le cadre réglementaire régissant ces prêts, notamment :

- Les personnes concernées : tous les agents
- Les périodes d'emprunt : l'emprunt est accepté uniquement le soir et les week-ends, hors heures de service
- Les conditions d'utilisation des véhicules : le déplacement avec les véhicules est limité à un rayon de 50 kms. Les véhicules sont retournés avec le plein de carburant

#### D2024\_043 FINANCES - VOTE DES DIFFERENTS TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2024

**Rapporteur** : M. Benoit BARANGER, Maire,

##### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux d'imposition pour 2023 étaient les suivants :

- TH (Taxe d'Habitation) : 14.14 % sur les résidences secondaires, les locaux vacants
- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 36.94 %
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 52.55 %

Il est proposé d'augmenter de 1 % les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

- TH : 14.28 %
- TFPB : 37.31 %
- TFPNB : 53.08 %

**Au vu de ces éléments,**

**VU** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 24 - Contre : 1 Mme Maguy ROINÉ) :**

**FIXE** les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- TH (Taxe d'Habitation) 14.28 %
- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties): 37.31 %
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 53.08 %

**CHARGR** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**ANNEXE :**

Etat 1259 – ANNEXE 4

Monsieur le Maire explique que cette augmentation est nécessaire au vu notamment du coût de l'énergie et de l'augmentation du point d'indice imposé par l'Etat.

Madame Maguy ROINÉ est surprise de cette augmentation des impôts locaux : la fermeture de la patinoire aurait dû l'éviter. Elle remarque que l'augmentation n'était pas mentionnée dans les scénarios proposés sur l'avenir de la patinoire.

**D2024\_044 - FINANCES - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – EXERCICE 2024**

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, adjoint au Maire en charge des Finances

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Jackie FORASTIER rappelle qu'en 2017, la commune a mis en vente dix terrains à bâtir en accession sociale à la propriété. Les ventes étant potentiellement assujetties à la TVA, il a été nécessaire d'inscrire les écritures budgétaires dans un budget annexe spécifique. A ce jour, il reste 3 terrains à vendre situés à la Maillerterie.

Si ces trois terrains se vendent en 2024, ce budget sera clôturé dans le courant de l'année avec une reprise du résultat sur le budget de la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le compte administratif du budget lotissements pour l'exercice 2023,

**VU** l'affectation du résultat 2023 du budget lotissements,

**VU** les propositions de vote du budget primitif présentées à la commission des Finances le 11 mars 2024,

**CONSIDERANT** que le budget primitif pour l'année 2024 présente un suréquilibre de la manière suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
65	Autres charges de gestion courante	5.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	150 971.58 €
023	Virement à la section d'investissement	198 165.13 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>349 141.71 €</b>

**RECETTES :**

Chapitres		Budgétisé
70	Produits des services	41 666.00 €
75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	150 971.58 €

002	Résultat 2023 reporté	156 499.13 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>349 141.71 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 971.58 €
001	Résultat 2023 reporté	150 971.58 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>301 943.16 €</b>

##### **RECETTES :**

Chapitres		Budgétisé
040	Opérations d'ordre entre sections	150 971.58 €
021	Virement de la section de fonctionnement	198 165.13 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>349 136.71 €</b>

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

**APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Lotissements » pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement un montant en équilibre de : 349 141.71 €
  - En section d'investissement un montant de dépenses de : 301 943.16 €
  - En section d'investissement un montant de recettes de : 349 136.71 €
- Soit un suréquilibre d'investissement de : 47 193.55 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

#### **ANNEXE :**

BP budget annexe Lotissements 2024 – **ANNEXE 5**

Monsieur le Maire précise que lors de la vente de la Mailleterie, le budget annexe Lotissements n'aura plus de raison d'être et sera alors versé au budget principal de la Commune.

#### **D2024\_045 FINANCES - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - EXERCICE 2024**

**Rapporteur** : M. Jackie FORASTIER, adjoint en charge des finances

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Jackie FORASTIER informe le conseil municipal que les budgets retracent l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif du budget du camping exercice 2023,

VU l'affectation du résultat 2023 du budget du camping,

VU les propositions de vote du budget primitif présentées à la commission des finances en date du 11 mars 2024,

**CONSIDERANT** que le budget primitif pour l'année 2024 s'équilibre de la manière suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	106 132.00 €
012	Charges de personnel	56 172.00 €
65	Autres charges de gestion courante	200.00 €
66	Charges financières	739.00 €

67	Charges exceptionnelles	500.00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciation	70.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	40 278 €
022	Dépenses imprévues	2 423.46 €
023	Virement à la section d'investissement	25 793 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>232 307.46 €</b>

**RECETTES :**

Chapitres		Budgétisé
70	Produits des services	150 250.00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 293.00 €
77	Produits exceptionnels	100.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	32 531.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 133.46 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>232 307.46 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
16	Emprunts et dettes assimilées	5 430.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	400.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 531.00 €
020	Dépenses imprévues	3 190.57 €
	Opérations d'équipement restes à réaliser	0 €
21	Opérations d'équipement de l'exercice	42 610.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>84 161.57 €</b>

**RECETTES :**

Chapitres		Budgétisé
001	Excédent d'investissement reporté	17 690.57 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	400.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 793.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 278.00 €
13	Subventions d'investissement restes à réaliser	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>84 161.57 €</b>

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

**APPROUVE** le budget primitif du camping municipal pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement la somme de : 232 307.46 €
- En section d'investissement la somme de : 84 161.57 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**ANNEXE :**

BP budget annexe Camping Municipal 2024 – ANNEXE 6

Madame Maguy ROINÉ s'interroge sur la taxe de séjour.

Monsieur le Maire explique qu'elle est « déposée » sur un compte d'attente puis versée à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, ayant la compétence.

## **D2024\_046 FINANCES - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2024**

**Rapporteur** : M. Jackie FORASTIER, adjoint en charge des Finances

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Jackie FORASTIER informe le conseil municipal que les budgets retracent l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2024.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

**VU** l'affectation du résultat 2023 du budget principal de la commune,

**VU** les propositions de vote du budget primitif présentées à la commission des finances en date du 11 mars 2024,

**CONSIDERANT** que le budget primitif pour l'année 2024, s'équilibre de la manière suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	1 606 648.51 €
012	Charges de personnel	2 699 094.00 €
014	Atténuations de produits	745.00 €
65	Autres charges de gestion courante	406 122.00 €
66	Charges financières	69 532.13 €
67	Charges exceptionnelles	240.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 558.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	330 515.00 €
023	Virement à la section d'investissement	280 000.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>5 394 454.64 €</b>

#### **RECETTES :**

Chapitres		Budgétisé
013	Atténuations de charges	107 216.00 €
70	Produits des services	253 670.00 €
73	Impôts et taxes	2 830 677.00 €
74	Dotations et participations	1 257 245.00 €
75	Autres produits de gestion courante	146 370.00 €
76	Produits financiers	100.00 €
77	Produits exceptionnels	100.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	128 796.00 €
002	Résultat reporté	670 280.64 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>5 394 454.64 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

Chapitres		Budgétisé
204	Subventions d'équipement versées	21 200.00 €
21-23	Opérations d'équipement	3 090 543.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	223 005.68 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 796.00 €
041	Opérations d'ordre de même section	163 676.00 €
	Restes à réaliser	137 068.71 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>3 769 789.39 €</b>

### RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
13	Subventions d'équipement	1 642 690.00 €
16	Emprunt	870 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500.00 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	149 000.00 €
024	Produits des cessions	1.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	280 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	330 515.00 €
041	Opérations d'ordre de même section	163 676.00 €
001	Résultat 2023 reporté	163 029.20 €
	Restes à réaliser	165 378.19 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 769 789.39 €</b>

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 24 - Contre : 1 Mme Maguy ROINÉ) :

**APPROUVE** le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement la somme de : 5 394 454.64 €
- En section d'investissement la somme de : 3 769 789.39 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

### ANNEXE :

BP budget principal de la commune 2024 – **ANNEXE 7**

Monsieur le Maire et Monsieur Jacky FORASTIER remercient les services de la collectivité pour le travail réalisé.

Madame Maguy ROINÉ demande des détails sur le projet de centre socio culturel.

Monsieur le Maire fait part de rencontres passées et à venir avec des associations sportives. A ce jour, des projets de mur d'escalade et d'activités liées au roller ont été présentés.

Il informe l'assemblée qu'une dalle va être coulée sur les 1 000 m<sup>2</sup> de l'équipement, avec un revêtement pouvant accepter le roller, des spectacles et concerts, ...



**D2024\_047 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG37**

**Rapporteur** : M. Benoît BARANGER, Maire

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire, rappelle que par délibération n°2016/104 en date du 19 décembre 2016, la commune de Bourgueil a passé convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) pour adhérer à son service de médecine préventive. Convention d'une durée de 3 ans qui a été renouvelée par délibérations du 5 novembre 2019 et du 8 novembre 2022.

Il indique que la situation du service de médecine du travail s'est depuis quelques années très fortement dégradée au niveau national. Dans ce secteur, en tension extrême, le recrutement de médecin du travail est devenu un véritable enjeu stratégique.

Il précise que les départs successifs de deux médecins du travail en activité et l'infructuosité des démarches de recrutement menées pour les remplacer empêche aujourd'hui le service de médecine préventive d'assurer ses missions.

Face à cette situation inédite, le centre de gestion n'a pas souhaité appliquer les dispositions de l'article 8 alinéa 2 de la convention d'adhésion, c'est-à-dire la possibilité de résilier les adhésions des collectivités.

Il précise qu'actuellement, alors que les actions ne sont plus réalisées, les adhérents sont tenus de s'acquitter de la cotisation annuelle « Médecine de prévention – actions en milieu du travail », aucune disposition contractuelle ne permettant de suspendre la facturation en cas d'inexécution des missions.

Il informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, réuni le 20 février 2024, a décidé d'introduire dans les conventions d'adhésion en cours et à venir, une disposition leur donnant la possibilité de :

- Suspendre l'adhésion au service d'une collectivité ou d'un établissement public en cas d'interruption de la mise à disposition d'un médecin du travail, sans limitation de durée et sans prorogation de la durée initiale de convention,
- Suspendre le recouvrement de la cotisation « Médecine de prévention – actions en milieu de travail » pendant toute la durée de suspension de l'adhésion, avec calcul au prorata temporis de la cotisation annuelle due par la collectivité pour la période d'adhésion effective.

**Au vu de ces éléments,**

**VU** les dispositions du code général de la fonction publique,

**VU** la Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail,

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**VU** la délibération n°2016-104 du 19 décembre 2016 relative à l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive du CDG 37 par convention,

**VU** la délibération n°2022-125 du 8 novembre 2022 renouvelant la convention d'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive du CDG 37 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de 3 ans,

**VU** le projet d'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 37 introduisant dans les conventions d'adhésion en cours, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, et à venir, une disposition donnant au CDG 37 la possibilité de suspendre l'adhésion et le recouvrement de la cotisation annuelle du service « Médecine de prévention – actions en milieu du travail », en cas d'interruption de la mise à disposition d'un médecin du travail,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la collectivité que soit introduit au contrat le dispositif de suspension d'adhésion et de facturation annuelle « Médecine de prévention – actions en milieu du travail » en cas d'inexécution des missions.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 37.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer ledit avenant n°1 annexé à la délibération ainsi que l'ensemble des documents relatifs à celui-ci.

**ANNEXE :**

Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 37 – **ANNEXE 8**

**D2024\_048 - DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES****Rapporteur** : M. Benoît BARANGER, Maire**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La loi du 10 mars 2023 dite PER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) fait du développement des énergies renouvelables une priorité s'inscrivant dans un enjeu de décarbonation de l'énergie, mais aussi une logique de sécurité d'approvisionnement, et de souveraineté de celle-ci.

Les communes positionnées au cœur du dispositif sont invitées à mener une réflexion stratégique et à débattre, au sein de leurs conseils, sur le développement des énergies renouvelables en lien avec leur projet de territoire.

Cette réflexion peut aboutir à la définition de secteurs propices à l'installation de production d'énergies renouvelables.

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les zones situées sur le périmètre de classement du PNR ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc.

Les zones concernées sont les suivantes :

Energie	Intitulé	Parcelles	Surface (ha)
<b>BIOMASSE</b>	Réseau de chaleur communal	E 1023 E 1024 E 120 E 1021 E 1024 E 1025 E 944 E 947 E 948 E 510 E 208 E 507 E 506 E 1662 E 1663 E 1668 E 532 E 534 E 535 E 810 E 868 E 1478 E 1479 E 1043	6,50
<b>HYDROELECTRICITE</b>	Hydro Changeon	non cadastré	3,18
<b>GEOOTHERMIE</b>	Complexe socio-culturel et équipements communaux	E 1023 E 1024 E 120 E 1021 E 1024 E 1025 E 944 E 947 E 948 E 510 E 208 E 507 E 506 E 1662 E 1663 E 1668 E 532 E 534 E 535 E 810 E 868 E 1478 E 1479 E 1043	6,55
<b>GEOOTHERMIE</b>	Future Maison de Santé/MSP	E 762 E 891 E 892 E 1405 E 1406 E 197 E 192	0,58
<b>GEOOTHERMIE</b>	Tribunes Stade	E 513 E 2383	0,53
<b>SOLAIRE_PV SOL</b>	PARC SOLAIRE SOLARVIA	ZH 109	12,07
<b>SOLAIRE_PV TOITURE</b>	Agence Postale	E 1093	0,16
	Complexe La Villatte	D 3058 D 2696	0,67
	Tribunes Stade	E 513 + E 2383	0,53
	EHPAD	D 3726 + D 3728	1,26
	Complexe socio-culturel et équipements communaux	E 1023 E 1024 E 120 E 1021 E 1024 E 1025	6,80
	Complexe socio-culturel et équipements communaux	E 944 E 947 E 948 E 510 E 208 E 507 E 506 E 1662 E 1663 E 1668 E 532 E 534 E 535 E 810 E 868 E 1478 E 1479 E 1043	
	Plateau sportif et centre de loisirs communautaire	E 1484	
Collège Ronsard	E 1474		
<b>SOLAIRE_OMBRIERE</b>	ZC Grande Prairie - ZC Petite Prairie - ZI et ZA Petite Prairie + LIDL + Bureau communautaire CCTOVAL		39,23

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

**Au vu de ces éléments,**

**VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

**CONSIDERANT** que les communes identifient des zones d'accélération par délibération du conseil municipal après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :**

**DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération,

**VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département d'Indre-et-Loire, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.

**VALIDE LE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le Plan Local d'Urbanisme dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.]

**DECIDE** de fixer les modalités de la concertation avec la population comme suit : l'information sera diffusée sur l'ensemble des supports (site internet, Facebook, Intramuros).

**ANNEXE 9 :**

Liste des périmètres validés

Périmètres validés

**AGENDA**

**☞ Vendredi 15 mars de 16h à 19h / sous les Halles**

Forum des métiers d'art et lancement de l'opération « un don = une ardoise » organisé dans le cadre des travaux de restauration des parties hautes du chœur de l'Eglise Saint Germain.

A partir de 18h, François Jeanneau, architecte en chef des Monuments Historiques, donnera une conférence à la Maison des vins.

**☞ Vendredi 15 mars à 20h30 / salle des fêtes**

Théâtre avec la Compagnie Sept épées « Quichotte »

Tarif B : 8€, 5€ (CE partenaires, abonnement, étudiants, – de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA), gratuit (- de 6 ans)

**Billetterie :**

– Offices de Tourisme Touraine Nature > Bourgueil & Langeais / d'octobre à mars : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30

Billetterie en ligne > <https://reservation.tourainenature.com/billetterie-tarifs-reduits/evenements-concerts-spectacles/quichotte>

– Sur place : ouverture de la billetterie 45 mn avant le début du spectacle

Infos : 06 72 85 13 00

**☞ Samedi 16 mars à partir de 15h / Abbaye**

Après-midi récréatif du Secours Catholique

Lecture théâtralisée « Le dernier asile de Soutine » avec la Cie Bois Ton Thé Entracte avec gâteaux et boissons Chansons interprétées par le groupe convivial du Secours Catholique. Participation libre

**☞ Samedi 16 mars à 20h30 / salle des fêtes**

Concert de printemps de l'Harmonie Municipale avec la participation de l'école de musique Rossignol et de l'harmonie de Nazelles Négron. Entrée libre

**☞ Dimanche 17 mars à 14h / salle des fêtes**

Super loto du tennis

Ouverture des portes à 12h30, début des jeux à 14h

**☞ Mardi 19 mars à 10h30 / Parvis de l'Hôtel de ville**

Commémoration du 19 mars

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

☞ **Jeudi 21 mars à 16h30 / salle Rabelais – ancienne Mairie**

Conférence sur l'Ouzbékistan organisée par Bourgueil Accueil Loisirs – ouverte à tous

☞ **Vendredi 22 mars à 18h30 / salle des fêtes**

Dictée pour tous avec difficultés modérées organisée Lire et Dire dans le cadre de la semaine de la Langue Française et de la Francophonie. Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 20 mars (02 47 97 25 00) et le jour même à partir de 18h à la salle des fêtes. Participation à régler à l'entrée : 2€ et gratuit, pour les moins de 16 ans.

☞ **Samedi 23 mars 10h 13h**

Portes ouvertes des écoles maternelle et élémentaire publiques, et du restaurant scolaire Rossignol

☞ **Samedi 23 mars à 14h / salle des fêtes**

Tournoi de tarot organisé par les amis du tarot Bourgueillois et l'ES Bourgueil section tennis de table

Préinscription : Michel Leprettre 06 76 49 94 82 / Brice Tribouillois 06 32 75 38 15 / Eric Bonneau 06 25 15 35 90

☞ **Samedi 23 mars à 20h30**

Théâtre du verbe à l'Abbaye « Fou ! »

Quand l'éloge de la folie et le plus court chemin pour la sagesse humaniste.  
D'après Erasme de Rotterdam et François Rabelais, mis en scène par Christophe Collin.

Tarif plein : 16€, tarif réduit : 12€, carte d'abonnement, 6 spectacles au choix : 60€ Réservation au 07 68 77 50 46

☞ **Mardi 26 mars à 18h30**

Conférence sur le changement climatique et la gestion de l'eau

Venez vous informer sur les conséquences du changement climatique en Touraine, sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, ainsi que sur les principales pistes d'adaptation. Conférence animée par Damien Avril, chargé de mission Flore-Habitat à la SEPANT.

☞ **Mercredi 27 mars à 14h30**

Cinés seniors à l'Abbaye : « Maison de retraite 2 »

☞ **Samedi 30 mars à 14h30 / Abbaye**

Chasse aux œufs organisée par le CMJ

**Le programme du mois de mars à la Micro-Folie à la bibliothèque municipale Jean Chamboissier : Animations gratuites / renseignements au 02 47 97 72 50**

☞ **Mercredis 13 et 20 mars**

Atelier "Animaux dans l'art"

> De 9h à 11h30 : des jeux et des activités seront proposés visant un public large et mettant en scène les animaux (à partir de 4 ans).

> De 14h30 à 16h30 : atelier impression 3D sur le thème des animaux dans l'art (à partir de 11 ans). Nombre de places limité réservations au 02 47 97 72 50

☞ **Vendredi 15 mars, de 15h à 18h**

Les animaux marins

> Jeux et création artistique dès 4 ans / sélection d'œuvres / jeu VR « Voyage au cœur de l'évolution ».

☞ **Vendredi 22 mars à 15h**

Projection de la pièce « Les Serpents », Ndiaye Marie

Mise en scène : Jacques Vincey Centre Dramatique national de Tours Théâtre Olympia

Durée : 1h42

Sur réservation au 02 47 97 72 50

☞ **Mercredi 27 mars de 14h à 18h et vendredi 29 mars de 15h à 18h**

Les animaux imaginaires

Jeux et création artistique dès 4 ans / sélection d'œuvres / jeu VR « Voyage au cœur de l'évolution ».

**Horaires d'ouverture du Musée numérique Micro-Folie de Bourgueil :**

Lilou vous propose, le mercredi 10h-12h en accès libre, la découverte du musée et des collections, et le mercredi 14h-18h et le vendredi 15h-18h, des animations > voir le programme ci-dessus, réservations au 02 47 97 72 50.

Visite et ateliers gratuits

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

☞ La collectivité offre un **Bleuet de France** aux élus. Monsieur le Maire invite les élus à le porter, dans le cadre du devoir de mémoire et de citoyenneté, mais également par solidarité et reconnaissance envers ceux qui donnent leur vie pour le service de la Nation.

- du 1<sup>er</sup> mai au 8 mai, jour de la Victoire de 1945 ;
- du 1<sup>er</sup> novembre au 11 novembre, jour de l'Armistice de 1918 ;
- le 11 mars journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme ;
- le 14 juillet, jour de la fête nationale.

☞ **Patinoire** : Rencontre avec Monsieur AUBERTIN, de la société SYNERGLACE.

La société a sollicité un rendez-vous suite à la décision de fermeture de la patinoire.

Monsieur AUBERTIN a présenté l'objet de la structure lors d'une visioconférence ainsi que la proposition d'exploitation de la patinoire : reprendre en gestion la patinoire (exemple de la commune de Metz). Idée de rentabilité de l'outil : 30 % loisirs, 30% associatif, 30 % scolaire – chaque utilisateur devant payer l'accès, soit un coût horaire estimé entre 100 € et 250 €. Pour Bourgueil, le calcul établit sur une moyenne de 150 €, en fonction de l'usage des sections, se monterait à environ 40 000 € par an, sans compter les scolaires.

Dans cette hypothèse, un bail emphytéotique (bail de très longue durée) serait signé.

Monsieur le Maire explique que cette proposition commerciale ne convient pas au projet de la collectivité, notamment concernant l'utilité éducative, sociale et culturelle du site qu'il est souhaité de conserver (en référence par exemple au Brass Band, à la St Vincent, ...). De plus, les sections utilisatrices ne pourraient pas financer la location de la patinoire.

Monsieur le Maire regrette que cette proposition arrive très tardivement après la réflexion sur le devenir de la patinoire.

☞ **Ecoles** : il n'y aura pas de fermeture de classe pour la prochaine rentrée, mais une ouverture de classe de Toute Petite Section pour les enfants de Bourgueil et de St Nicolas de Bourgueil. Cet engagement des collectivités « gèle » la fermeture de classe pour 2024/2025

L'expérimentation est portée sur une année.

## TOUR DE TABLE

➤ **M. Jean-Baptiste THOUET :**

- **Cavités 37**

Lors de l'AG du 21 mars dernier, il a été rappelé que les personnes victimes d'éboulements ou autres peuvent se faire connaître auprès de Cavités 37 pour leur donner des conseils et les aider dans leurs démarches (assurances, travaux, ...).

- **OLD**

Réunion publique le 15 avril à 19h00.

➤ **Mme Nadège COUSSEAU :**

- **Sport Nature en Bourgueillois**

Le 9 mars dernier a eu lieu l'inauguration du 3<sup>ème</sup> parcours de trail permanent, financé par le Département d'Indre et Loire.

- **Association Com' une image**

Sur table, flyers sur la projection du film « 1693 Delirium rusticus » - comédie.

➤ **Mme Catherine ECHAPT :**

- **Patrimoine**

La participation efficace des membres du comité Patrimoine au forum des artisans d'arts du 15 mars a contribué à la réussite de cette journée appréciée par les différents participants, aussi bien par les scolaires que par les visiteurs ou les passants.

« L'opération ardoise » a connu un lancement prometteur.

De nouvelles permanences sont prévues lors de marchés et enfin le 26 mai lors de la Fête de la Nature. Les élus seront sollicités pour participer, sur des durées courtes (par ex 1h1/4). Leur présence est importante. Sont envisagés actuellement les dates suivantes : le mardi 9 et le samedi 13 avril, puis le mardi 14 et le samedi 18 mai.

Pour le projet « Ronsard », mené conjointement avec l'Abbaye, les supports des panneaux du parcours sont fabriqués. Il reste une couche de peinture à appliquer ce qui sera fait sous deux semaines. La mise en place suivra dès réception des panneaux. La charte graphique est commune avec celle des panneaux installés dans l'enceinte de l'Abbaye.

La classe défense du collège Ronsard prépare, avec l'aide du comité Patrimoine, une exposition sur « Bourgueil au temps de la seconde guerre mondiale ». Cette exposition sera présentée au public le 6 juin et ensuite visible à la bibliothèque.

- **Abords de l'Abbaye**

Le projet de déplacement du transformateur a été validé par les ABF.

Des ajustements par rapport à la voirie sont encore à étudier avec les services départementaux.

- **Tourisme**

En ce qui concerne les totems évoqués lors du dernier conseil, le choix pour Bourgueil s'est porté sur le modèle double face. Lors de la réunion de dépouillement des appels d'offres, il n'y a pas eu de choix définitif d'une entreprise.

Sur table, le nouveau document édité par Touraine Nature (carte), en remplacement du magazine des années passées. Le camping municipal y figure sous la forme d'un petit encart payant.

- **Animation logements inclusifs**

Les rencontres se poursuivent. Une sortie ornithologique, le mardi 26 mars, a vu quelques courageux partir sous la pluie à la rencontre des oiseaux de la forêt proche. La prochaine rencontre aura lieu à St Nicolas de Bourgueil le mardi 9 avril.

Les travaux de construction des six logements inclusifs devraient commencer sous peu.

- **Culture**

Sur table, flyers et invitation sur les animations « Les Arts Urbains », qui se dérouleront du 12 avril au 4 mai à la bibliothèque de Bourgueil.

- **Autre information**

La Dictée organisée avec Lire et Dire, le 22 mars, avec l'aide de la municipalité, s'est déroulée dans une ambiance sympathique. L'assemblée est invitée à venir vivre cette expérience lors d'une prochaine dictée.

► **Mme Sylvie JACOB**

- ASSAD : lors du dernier CA, il a été abordé la fusion en cours avec les SSIAD (Service des Soins Infirmiers A Domicile).
- Point sur l'avancée du PLU : le groupe de travail se réunit à nouveau le 28 mars.

► **M. Gilles PELLÉ**

- Sur table, calendrier Atlas biodiversité de Bourgueil pour 2024/2025.
- Actions de la SEPANT auprès des scolaires.
- L'inventaire des batraciens est en cours.
- Actions également envers les reptiles via l'installation de zones de pièges.
- Rencontre des membres de l'ARCA pour étudier ce qui peut être fait concernant l'observation de la faune nocturne au bord du Changeon (caméras nocturnes).
- Préparation de la Fête de la Nature, prévue le 26 mai, sur le thème de la biodiversité.

► **Mme Emmanuelle VEILLE**

- Portes ouvertes des écoles : 10 familles en maternelle et 15 familles en primaire sont venues.
- Chasse aux œufs le samedi 30 mars à 14h30, dans les jardins de l'Abbaye.

► **M. Thierry GASNIER**

SITS : la participation de la commune en 2024 passe de 54 à 63 €.

► **Mme Maguy ROINÉ**

- Galas de patinage le 6 et 7 avril – Complet.
- Synerglaçe :

Madame Maguy ROINÉ ne comprend pas que les sections utilisatrices de la patinoire n'aient pas été sollicitées pour la rencontre avec la société Synerglaçe et ainsi savoir si les sections auraient été en capacité de supporter les coûts de location de la glace.

Madame Maguy ROINÉ remarque également qu'un partenaire comme Synerglaçe aurait dû être sollicité en amont.

Monsieur le Maire répond que le projet n'est pas adapté au souhait de la collectivité.

Madame Nadège COUSSEAU relève qu'on ne peut pas comparer des villes comme Metz ou Avignon, avec la population de Bourgueil.

Monsieur le Maire informe que des sections sont en cours de création, pour s'adapter aux sports de glisse sur Rollers (artistique Hockey derby).

Madame Maguy ROINÉ conclue que des associations sont donc créées par défaut.

Monsieur le Maire fait remarquer que pour le financement, les cotisations auraient considérablement augmenté.

► **Mme Nicole LOIRE MOREAU**

La non-participation d'un élu au conseil municipal peut-elle être une cause d'exclusion ?

Madame Gaëlle CARTERON, Directrice Générale des Services, explique que l'absence d'un conseiller ne peut pas être sanctionnée.

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal	Mardi 16 avril 2024 20h30 – A CONFIRMER	Salle du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

Fait à Bourguell, le 27 mars 2024

Le secrétaire de séance  
Thierry GASNIER



Le Maire,  
Benoît BARANGER



